



- Présents : Mmes Gohier, Jouis, Bobet et Bigot et MM. Farion, Chouette, Dehondt et Grasset
- Absents excusés : Mme Vieron et MM. Thibault et Ouvrard
- Assistaient également : M. Bocage, M. Marsais

ODJ Finances :

- **Fonctionnement : modifications par rapport à précédente réunion**
- **Investissement recettes**
- **Investissement dépenses**

Fonctionnement :

CA 2020 : la trésorerie a exigé que le titre relatif au loyer des logements de la résidence Maupassant soit émis sans attendre la mise à jour du montant. Du coup, le Chapitre autre produit s'élève à : 283 323,76 € .

La CAF (capacité d'auto-financement) nette de la commune s'élève à 1 317 709, 72 €.

Le fonds de roulement : 11 422 747,86 € .

Fonctionnement recettes

- Création d'un chapitre 78 Provisions pour créances douteuses (15 % d'environ 38 000 €) soit 5 000 € correspondant essentiellement à des impayés cantine et garderie.
- Loyer : - 100 000 € (titre du loyer du 2^e semestre 2020 émis à la demande de la trésorerie)
- Travaux évalués en régie à 45 000 €

Fonctionnement dépenses :

- Chapitre 11 : + 25 000 € (+ 15 000 € pour le paiement de la taxe foncière et 10 000 € pour l'entretien des bâtiments)
- Participation SIVM : 18 000 €
- Tableau des subventions : 2^e vague prévue en juin, juillet / + réserve (voir power point)
- Création d'un chapitre 68 Provisions pour créances douteuses (15 % d'environ 38 000 €).
- Amortissement : 350 000 €

La différence entre les recettes et les dépenses représente 5 021 985,39 € transférée en recettes d'investissement chapitre 021.

Investissement recettes

- FCTVA : 550 000 €
- Taxe aménagement : 20 000 €
- Subventions d'équipement : environ 300 000 €
- Amortissements : 350 000 €

Investissement dépenses

Remboursement taxe aménagement à CCALS : 30 000 €

Etudes hors opération : environ 70 000 € (adressage et projet de territoire)



Compte-rendu Commission Finances

Vendredi 26 février 2021

Fonds de concours SIEML : 300 000 €
Dépenses hors opération : 135 000 €
Provisions : 1 400 k€

Opérations : elles représentent 11 229 k€

Réunion du CM : mardi 16 mars – 18h30 salle de l’Odysée (huis-clos)

A l’ordre du jour, l’assujettissement des projets Maison médicale et Gendarmerie à la TVA en exerçant l’option de l’article 260°2 du Code général des impôts.